

---

Déclaration des administrateurs du district de Josselin  
(Morbihan) à ses habitants, lors de la séance du 15 brumaire an  
II (5 novembre 1793)

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Déclaration des administrateurs du district de Josselin (Morbihan) à ses habitants, lors de la séance du 15 brumaire an II (5 novembre 1793). In: Tome LXXVIII - Du 8 au 20 brumaire an II (29 octobre au 10 novembre 1793) pp. 385-386;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1911\\_num\\_78\\_1\\_41623\\_t1\\_0385\\_0000\\_2;](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1911_num_78_1_41623_t1_0385_0000_2;)

---

Fichier pdf généré le 21/02/2024

que la municipalité de cette ville, premier canton de ce district, a déjà acheté quatre beaux et bons chevaux; qu'elle s'occupe de l'achat de deux autres et des équipements nécessaires, et que ses cloches sont prêtes à être converties en canons. Son exemple, nous l'espérons, sera, d'après nos stimulations pressantes, suivi dans tout notre arrondissement.

« Vos lois sur les subsistances et le *maximum* des denrées et marchandises ont fait tout l'effet que vous en attendiez. Les gens suspects sont en état d'arrestation. Les mandemens de la contribution foncière de 1793 sont envoyés aux municipalités; la confection des rôles va être faite; le recouvrement ne tardera pas. Nous serions heureux et tranquilles si nous n'avions pas un reste de fanatisme dangereux à combattre. Sans forces, nous nous servons des moyens persuasifs : ci-joint notre proclamation du 1<sup>er</sup> octobre (vieux style) à nos administrés.

« Les administrateurs du directoire de Josselin :

« HÉMON; BONNEFOY; ALLIOT, *vice-président*;  
J.-M.-A. ELIE, *procureur syndic*; LE GUIL-  
LON; MOREL; COQUÉ, *secrétaire*. »

*Les administrateurs du district de Josselin,  
aux habitants de ce district (1).*

Frères et amis,

Lorsque vous nous avez choisis pour être vos administrateurs, nous avions votre confiance : si, comme nous le croyons, nous la méritons encore, écoutez notre voix ! Nous allons vous parler le langage simple et facile de la vérité.

L'amour de la liberté a fait proscrire la royauté en France; c'est cet amour inné dans tous les citoyens, qui est le fondement, et qui sera le soutien de la République.

Avant d'être républicains, qu'étions-nous tous, frères et amis ? de vils esclaves de plusieurs tyrans à la fois, les sujets d'un roi et les vassaux des seigneurs. Pour soutenir leur orgueil, leur luxe, leurs voluptés, il nous fallait tous sacrifier. C'était pour eux que nous courbions la tête sous le poids excessif du travail. Nos richesses tombaient dans leur coffre comme dans un gouffre; rien n'en sortait que pour leurs plaisirs, ou pour cacher leurs crimes. La volonté du premier était la loi suprême : tous les emplois brillants et lucratifs étaient pour les seconds. Si le premier nous aimait, c'était pour ses querelles particulières; nous versions notre sang sans en savoir le motif; il servait de ciment au trône, et le trône nous érasait. Nous étions commandés par les nobles seuls, et les cadavres des malheureux soldats formaient le marchepied de leur avancement.

Nous avons enfin senti la pesanteur de nos chaînes; nous les avons secouées, nous les avons brisées; la révolution s'est faite, le grand tyran est tombé sous le glaive de la loi; les tyranneaux ont fui en foule; le régime féodal s'est écroulé de fond en comble. Nous sommes régénérés, frères et amis.

Nous sommes actuellement des hommes, et des hommes libres. Maintenons-nous dans cet état heureux d'affranchissement. Tenons-nous tous en garde contre les insinuations scélérates

de nos ennemis communs ! nous en avons encore parmi nous. Il en est qui se sont rangés sous le signe tricolore de l'égalité pour mieux nous séduire. Fixez-les d'un œil ferme, vous vous apercevrez aisément que la niveau les gêne. Écoutez-les attentivement et, à leurs propos étudiés vous connaîtrez bientôt leur perfidie. Ils ne vous parlent jamais que de vos droits, mais ils vous entretiennent de vos devoirs, de vos obligations, pour vous en dégoûter; il les exagèrent par gradation; ils se conviennent surtout du voile de la religion qu'ils se faisaient gloire auparavant de mépriser pour mieux s'insinuer dans votre esprit. C'est ainsi que l'aristocratie, qui sait se contortionner de mille manières, est parvenue à soulever les malheureux habitants de la Vendée : instruments de sa rage, ils en seront les victimes.

Pour vous préserver de suggestions aussi astucieuses et qui vous deviendraient aussi funestes, souvenez-vous toujours que la vertu seule met de la différence entre les hommes, et qu'elle ne distinguait pas les ci-devant nobles. Songez à vos droits, ils sont naturels et imprescriptibles, ils sont l'égalité, la liberté, la sûreté, la propriété, l'admission aux emplois publics, etc. Relisez-en la sublime déclaration en tête de notre chère Constitution; en remplissant vos devoirs, vos obligations envers la patrie, rappelez-vous que les corvées des grands chemins, celles sci-gneuriales, les devoirs onéreux et risibles de la vassalité, les dîmes, les banalités, les rentes féodales et tous les abus du même genre sont à jamais anéantis; qu'il vous est permis de détruire le gibier qui dévorerait vos moissons, de vous amuser à la pêche, de partager les communaux; sachez que la religion de vos pères n'a pas reçu la moindre atteinte par le nouveau régime, qu'elle est même formellement respectée par la disposition législative du libre exercice des cultes; n'oubliez pas que les assignats, que les malveillants cherchent à discréditer parmi vous, ont une hypothèque bien assurée sur tous les domaines nationaux; apprenez que les dilapidations d'une cour corrompue et les frais d'une guerre injuste qu'elle nous a suscitée, sont la cause de l'établissement et de la circulation de cette nouvelle monnaie que la sagesse de nos législateurs saura faire disparaître lorsque la paix nous fera goûter ses douceurs. Nous pouvons l'obtenir promptement, et la paix si désirable : levons-nous ! Écrasons les tyrans qui veulent nous asservir. Pourrions-nous balancer un instant à les terrasser ?

Frères et amis, souffririez-vous dans vos ménages des voisins ridicules et fâcheux, qui voudraient absolument que vous vous y comportassiez comme ils agissent dans le leur ? Non, sans doute, vous les en expulserez par la force. Eh bien ! nos chers amis, les tyrans de l'Europe qui nous font la guerre sont des voisins fâcheux, ils veulent que nous nous réjussions à leur mode, et nous, peuple français, nous voulons nous conduire à la nôtre. Que la fureur républicaine nous anime donc contre ces monstres qui veulent nous subjuguier; que le moindre fer nous arme; notre liberté est certaine et notre félicité sera bientôt consolidée. Que notre jeunesse marche la première, la Convention lui accorde cet honneur; il n'est pas un vrai républicain qui ne l'envisage.

Pour subvenir aux frais de cet armement terrible et nécessaire, hâtons-nous de payer nos contributions ! Autrefois, les impôts tournaient

(1) Archives nationales, carton C 279, dossier 751.

au profit du crime monarchique; aujourd'hui, les contributions tombent dans la caisse nationale; elles servent à la paye de nos troupes, elles fournissent des secours aux familles pauvres des défenseurs de la République, aux enfants naturels de la patrie, aux vieillards et aux indigents; elles réparent les pertes que les départements éprouvent par des grêles, des incendies, des inondations et autres accidents imprévus, provenant de l'intempérie des saisons; elles pourvoient à l'établissement des greniers d'abondance dans chaque district, où les citoyens qui auront besoin d'une avance en grains pour leur subsistance la trouveront à crédit sur un bon de leur municipalité; elles sont enfin les revenus de la grande famille, dont le bonheur est le but d'un gouvernement démocratique.

Ne prétez plus l'oreille, frères et amis, aux critiques adroites que vos ennemis, d'autant plus dangereux qu'ils savent se déguiser sous les apparences du patriotisme, font des décrets mûris par la sagesse de vos représentants, celui sur les subsistances surtout est marqué au coin d'une prudence consommée, de l'amour parfait du peuple. La fixation du prix des grains, farines et fourrages dans toute l'étendue de la République, est suivie de celle de toutes les autres denrées de première nécessité. L'excès du luxe a toujours été la cause de la décadence des empires; une heureuse médiocrité les consolide. Nos législateurs veulent cette heureuse médiocrité pour la République.

Frères et amis, nous sommes les maîtres d'assurer notre tranquillité, de jouir d'un bonheur perdurable; surveillons, dénonçons tous les gens suspects! Soyons unis: rallions-nous fermement à la Convention; que ses lois soient notre boussole, nous mouillerons au port de la paix.

Fait en directoire, à Josselin, en séance publique et permanente, le 1<sup>er</sup> octobre 1793, l'an II de la République française une et indivisible.

*Signé* : ALLIOT, *vice-président*; MOREL; HÉMON; BONNEFOY; J.-M.-A. ÉLIE, *procureur syndic*; COQUÉ, *secrétaire*.

**Le maire de la commune de Dourdan fait passer à la Convention nationale copie du procès-verbal de la réorganisation des autorités constituées de cette commune, opérée par le représentant du peuple Couturier. Le procès-verbal contient aussi l'invitation des autorités constituées à la Convention nationale de rester à son poste, jusqu'à ce que les ennemis de la République soient terrassés.**

**Mention honorable, insertion au « Bulletin » (1).**

*Copie du procès-verbal relatif au renouvellement des autorités constituées de la ville de Dourdan (2).*

Ce jourd'hui lundi sept octobre mil sept cent quatre vingt-treize, l'an deuxième de la République une et indivisible, les représentants du peuple Robin, Besson et Couturier, répartis par la Convention nationale pour la surveillance de la vente des effets de la liste civile, ayant les

mêmes pouvoirs que les autres commissaires près les armées de la République, informés que les membres qui composent les autorités constituées du district de Dourdan ne jouissent pas de la plénitude de la confiance des patriotes si nécessaire dans les circonstances difficiles où nous nous trouvons, ont unanimement arrêté, le jour d'hier, que le citoyen Couturier se transporterait dans tous les points du district où il était instant de régénérer les autorités constituées, et par là de revivifier l'esprit public.

En conséquence, j'ai Jean-Pierre Couturier, député à la Convention nationale, l'un des membres de la Commission repartie à Rambouillet, me suis rendu dès hier soir audit Dourdan, où étant, j'ai requis le procureur syndic du district de faire convoquer toutes les autorités constituées de la ville à ce jourd'hui huit heures du matin. M'étant transporté à neuf heures dans la salle du conseil de l'administration du district, j'ai trouvé tous les corps constitués assemblés. La séance s'est ouverte par un discours patriotique que je lui ai tenu et par la lecture de l'arrêté de la Commission susdaté, de suite par des discussions sur la situation politique desdits corps, d'où il est résulté qu'il n'existait pas maintenant de Société populaire dans ladite ville, qu'il est instant de destituer l'administration du district, le conseil général de la commune et le comité de sûreté générale de ladite ville; que, quant au comité de surveillance, il devait encore subsister provisoirement, et que finalement il serait bon de faire exécuter dans le jour le décret du vingt-trois juillet dernier, concernant les cloches. A quoi procédant, j'ai déclaré, au nom de la loi, que l'administration du district, le conseil général de la commune et le comité de sûreté générale étaient dès ce moment destitués. J'ai ensuite fait donner lecture des noms des citoyens destinés à la nouvelle création des mêmes corps, lesquels j'ai soumis à la censure de toute l'assemblée qui était très nombreuse. Cette lecture, bien loin d'éprouver des oppositions, fut couverte par un applaudissement général. Après quoi des citoyens se sont présentés en grand nombre et ont manifesté le désir de concourir à la formation d'une Société populaire, que j'ai en conséquence arrêtée; la liste des citoyens signataires a été à l'instant terminée, et sur ce que l'assemblée parut vivement désirer que l'organisation s'en fit ce soir, que je la présidasse, et que le citoyen Charpentier, administrateur du directoire du département, présent, remplît provisoirement les fonctions de secrétaire.

J'ai fixé cette réunion à ce jourd'hui cinq heures de relevée, ensuite j'ai proclamé, aux applaudissements réitérés de : *Vive la République! Vive la Convention nationale!* la nouvelle formation de l'administration du district, du conseil général de la commune et du comité de sûreté générale ainsi qu'il suit :

#### *Directoire du district.*

Binois, ancien procureur syndic, procureur syndic; Raguidan, ancien administrateur, administrateur; Savouré fils, *idem*; Stourn et Michard.

#### *Conseil de district.*

La Montagne, Fargis, Horeau père, Besnard, Dumesnil, Robineau, Leconte, Flabbée fils

(1) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 24, p. 336.

(2) *Archives nationales*, carton C 279, dossier 751.